Municipalité d'Yvonand • Avenue du Temple 8, 1462 Yvonand
024 423 32 40 • greffe@yvonand.ch • www.yvonand.ch

Commune
YVONAND

Au Conseil Communal

1462 Yvonand

Yvonand, le 26 octobre 2026

Préavis municipal No 2026/16

Concerne : Budget 2027

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC ; BLV 175.11) ;
- Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1), modifié au 1er janvier 2024 pour permettre la tenue des comptes selon le modèle MCH2 ;
- Du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand ;

La Municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2027.

Selon les natures suivantes :

Les charges sont estimées à	CHF 22'056'324.00
Les revenus sont estimés à	CHF 21'174'900.00
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	**CHF 881'424.00**

2. Préambule

Le budget 2027 présente un excédent de charges de CHF 881'424.00 contre CHF 1'040'880.00 au budget 2026. Bien que le résultat projeté de l'année 2027 soit légèrement meilleur que celui de l'année 2026, il reste néanmoins déficitaire. Le déficit représente 4% du total des charges prévues au budget. A noter que le taux d'imposition de l'année 2027 reste inchangé à 73%.

Pour la 2ème année, le budget est établi au format du nouveau plan comptable MCH2. Cela signifie que cette année il n'est pas encore possible de comparer le budget 2027 avec les comptes clôturés des années précédentes, qui étaient établis au format MCH1. Par contre, il est maintenant possible de comparer le budget 2027 avec celui de l'année 2026.

Tout comme les années précédentes, la Municipalité a réalisé un travail conséquent dans l'élaboration du budget 2027 afin de limiter au mieux les dépenses et d'évaluer de manière plus précise les recettes. Des choix stratégiques ont été pris afin de réduire les charges dans plusieurs secteurs.

A l'image des années précédentes, votre Municipalité s'est principalement basée sur les projets en cours et ceux qui seront prévus l'année prochaine. Bien que la zone réservée n'ait pas été prolongée au-delà du mois de février 2025, la population devrait néanmoins rester stable ces prochaines années du fait que le plan d'affectation communal (PACom), en raison du traitement des recours, ne devrait en tout cas pas entrer en vigueur avant l'année 2028.

Les prévisions économiques disponibles sont également un indicateur important à prendre en compte. La Commission Conjoncture vaudoise (CCV) écrit dans sa communication de juillet 2026 : « PIB vaudois : niveau d'incertitude toujours très élevé ».

On peut ainsi lire dans le communiqué de presse du 14 juillet 2026 de la Commission Conjoncture vaudoise :

Le degré d'incertitude reste élevé, sur fond de pourparlers entre les Etats-Unis et l'Iran entrecoupés de regains de tensions. Les perspectives demeurent mitigées pour l'économie vaudoise, avec une croissance qui devrait ralentir à 1,0% cette année, contre 2,4% l'an dernier, selon les dernières données publiées ce jour par la Commission Conjoncture vaudoise. La robustesse de la demande intérieure ne compense pas entièrement les effets du manque d'élan de l'environnement mondial. Une légère reprise est possible l'an prochain, avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 1,5%. Cependant, les facteurs de risque restent nombreux : le conflit au Moyen-Orient et la situation géopolitique globale, la politique commerciale américaine, l'endettement de certains pays, le renchérissement ou le cours du franc, notamment.

L'économie du canton fait face à un contexte économique perturbé depuis l'an dernier. La conjoncture est notamment freinée par le changement de cap de la politique commerciale américaine, avec des droits de douane qui évoluent en fonction des décrets, des accords et des décisions de la justice, ainsi que, depuis cette année, par le début de la guerre au Moyen-Orient et la hausse des prix de l'énergie. La croissance vaudoise a encore été dynamique en 2025, en raison de la constitution de stocks aux Etats-Unis avant la hausse des droits de douane. Mais cet effet s'estompe et la croissance vaudoise ralentit cette année. La même évolution s'observe sur le plan suisse : les estimations et prévisions du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) font état d'un ralentissement, avec une croissance qui passe de 1,5% en 2025 à 0,9% en 2026. Une reprise, avec une hausse du PIB helvétique de 1,6% est également possible au niveau national en 2027.

Il ressort du communiqué de la CCV qu'il est actuellement périlleux de vouloir prédire l'évolution des perspectives économiques. C'est donc sous un certain degré d'incertitude que nous avons établi le budget 2027 de la commune.

Pour expliquer le résultat prévisionnel « déficitaire », vous trouverez ci-après les éléments les plus importants qui devraient vous permettre de mieux cerner le budget présenté.

3. Nouvelle péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)

Pour rappel, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Cette nouvelle péréquation repose sur l'architecture suivante :

La péréquation des ressources vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. Elle comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale et les prélèvements conjoncturels.

- **Revenu fiscal standardisé (RFS) :** Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen (67.4), ainsi qu'un taux standard de 1 pour l'impôt foncier. Pour le décompte prévisionnel, le RFS par habitant moyen est de CHF 3'428.00.

- **Solidarité principale** : les communes dont le revenu fiscal standardisé (RFS) est supérieur à la moyenne versent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. Puisque le RFS de la commune d'Yvonand n'est que de CHF 1'839.00 par habitant, elle devrait recevoir un montant de **CHF 4'522'026.00** en 2027.
- **Dotation minimale** : En tenant compte de la péréquation des ressources, le RFS de la commune d'Yvonand monte à 90.7%. Dès lors qu'il est supérieur à 90%, elle ne recevra pas de compensation complémentaire au titre de la dotation minimale.
- **Prélèvements conjoncturels** : Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions/donations, de l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que le 30% de l'impôt des frontaliers. L'entier du pot est ensuite reversé aux communes en francs par habitant. La commune d'Yvonand devrait recevoir un montant de **CHF 64'848.00** en 2027.

La péréquation des besoins structurels vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels, soit la surface par habitant, l'altitude et la déclivité du territoire ainsi qu'au nombre d'élèves dont elle à la charge. Pour l'année 2027, la commune d'Yvonand ne recevra pas de compensation liée à ce mécanisme de la péréquation.

La compensation des charges particulières des villes vise à compenser les villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services (culture, formation, sport et loisirs, transport de voyageurs). Le 1er volet de la compensation est calculé sur la base de paliers de population progressifs tandis que le 2ème volet de la compensation permet une redistribution aux communes qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain. Pour l'année 2027, la commune doit porter au budget une charge de **CHF 1'243'248.00** pour compenser les charges des villes.

La participation à la cohésion sociale (PCS) vise à faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale.

La participation est déterminée comme suit :

- **Jusqu'en 2015** : 50% des dépenses en faveur de la cohésion sociale de l'Etat
- **Dès 2016 et jusqu'en 2025** : + 33.3% des nouvelles dépenses
- **Dès 2026** : montant de la PCS 2025 + 17% des nouvelles dépenses.

La nouvelle clé de répartition, introduite dès l'année 2026, atténue l'impact des hausses sur les finances communales. En effet, la part de l'augmentation de la PCS, supportée par les communes, passe de 33.3% à 17% dès 2026. Ce dispositif ne supprime pas la hausse des coûts, mais en limite les effets. Selon le décompte prévisionnel du canton, la part attribuable aux communes s'élève à CHF 861'540'400.00 en 2027. Pour Yvonand, la PCS s'élève à **CHF 3'525'012.00** en 2027, soit une augmentation de 1.63% par rapport à 2026.

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de la police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et/ou à leur place. La facture policière se répartit comme suit :

- 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. Pour 2027, cela représente CHF 31.00/habitant.
- 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices, 50% selon la population et 50% selon la population pondérée. Pour 2027, cela représente CHF 138.00/habitant.

Ceci donne pour la commune une charge de CHF 597'405.00 sur le compte 11100.3611, en augmentation de 0.72% par rapport au budget 2026.

Pour une meilleure lecture, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif et comparatif de la péréquation couvrant les années 2024 à 2027. Pour les années 2024 et 2025, le tableau reprend les décomptes définitifs de la péréquation qui n'étaient pas connus lors du bouclement des comptes.

MCH1	MCH2		Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025	Comptes 2024
220.3528.01		Alimentation péréquation				1'883'144
220.4528.1		Compensation population/solidarité				2'794'492
220.4528.2		Compensation dépenses thématiques				569'210
	93000.4622.1	Solidarité principale	4'522'026	4'206'451	4'624'931	
	93000.4622.2	Prélèvements conjoncturels	64'848	315'104	274'675	
	93001.4621.2	Besoins structurels		2'163		
	93002.3622.3	Compensation charges des villes	1'243'248	1'223'851	1'233'924	
720.3515	93003.3621.1	Participation à la cohésion sociale	3'525'012	3'468'439	3'442'736	1'456'497
600.3511	11100.3611	Facture policière	597'405	593'142	581'333	280'900
		Résumé péréquation	**5'365'665 4'586'874**	**5'285'432 4'523'718**	**5'257'993 4'899'606**	**3'620'541 3'363'702**
		Solde péréquation (en défaveur de la commune)	**-778'791**	**-761'714**	**-358'387**	**-256'839**

Le tableau récapitulatif ci-dessus indique que le solde de la péréquation en défaveur de la commune d'Yvonand était relativement faible en 2024 et 2025. Pour l'année 2024, la commune avait bénéficié une dernière fois d'une compensation importante pour les dépenses thématiques. En ce qui concerne l'année 2025, le décompte prévisionnel indiquait un solde en défaveur de la commune de CHF 829'608.00. Finalement, le décompte définitif avait permis de ramener le solde négatif à CHF 358'387.00.
Selon les prévisions du canton, le solde de la péréquation en défaveur de la commune pour l'année 2027 devrait augmenter d'environ 2% (+ CHF 17'077.00) par rapport à 2026.
Avec un peu de recul, on peut désormais affirmer que la nouvelle péréquation, qui ne prend plus en compte les dépenses thématiques, est désormais plutôt favorable pour la commune d'Yvonand.

4. Association scolaire intercommunale (ASIYE) et Réseau RYMAJE

Au budget 2027, la participation financière de la commune d'Yvonand à la couverture du déficit de l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand & Environs (compte 21990.3612) s'élève à CHF 2'563'450.00. Elle est en nette baisse par rapport au budget 2026 (- CHF 246'930.00). Cette bonne nouvelle s'explique principalement par l'optimisations des ressources, la baisse des coûts des devoirs surveillés et de la cantine, ainsi que par la mise en veille temporaire du projet de création de 4 classes supplémentaires sur le site de Brit I.

En ce qui concerne les charges liées à la petite enfance (chapitres 21800 et 54500), elles sont stables par rapport à 2026. La stabilité des coûts s'explique par l'efficience portée dans l'accueil de jour, principalement grâce à la rationalisation des tâches administratives, à la réorganisation des horaires ainsi qu'à la mise en place de la mutualisation des vacances.

Il convient de rappeler que suite à l'agrandissement de l'UAPE des Castors, avec la mise à disposition de 102 places d'accueil dès août 2025, les charges de fonctionnement avaient fortement augmenté en 2026, soit + 33% par rapport au budget 2025.

5. Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 62900.3621) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus), contribution permettant de couvrir les déficits des lignes de trafic urbain.
Un montant de CHF 527'000.00 est ainsi porté au budget 2027, en légère hausse par rapport au budget 2026 (+ 0.75%).

6. Domaines auto-financés et équilibrés

Les domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés sont les suivants : « 71000 – Approvisionnement en eau », « 72000 – Traitement des eaux usées » et « 73000 – Gestion des déchets ».
Pour l'année 2027, les domaines « Approvisionnement en eau » et « Gestion des déchets » sont portés à l'équilibre par l'attribution d'un montant dans les fonds « financement spécial eau/déchets ».

Par contre, le domaine « traitement des eaux usées » est mis à l'équilibre par un prélèvement dans le fonds « financement spécial épuration ».
Avec la fin des travaux de la nouvelle STEP, le déséquilibre entre les charges et produits des eaux usées va encore s'accentuer les prochaines années. A moyen terme, la commune devra se résoudre à augmenter les taxes de traitement des eaux usées.

7. Les charges liées aux développements de la commune

Au niveau du personnel, l'année 2026 a vu le départ de 8 collaborateurs-trices et l'arrivée de 7 nouveaux collaborateur-trices. La commune a notamment engagé une bibliothécaire à 40%, une adjointe au Secrétaire Municipal ainsi qu'une assistante pour la sécurité publique. Pour pallier le départ de quelques collaborateurs à la conciergerie et à la voirie, la commune a engagé trois nouveaux collaborateurs. Il convient également de relever qu'avec l'engagement d'une nouvelle collaboratrice, le personnel du bureau technique est maintenant au complet et a pu rattraper le retard dans le traitement des dossiers. Finalement, afin de sécuriser les routes lors du passage des écoliers, la Municipalité a prévu d'engager prochainement des patrouilleurs scolaires.
Il convient également de relever que, suite à la mise à la retraite médicale du titulaire, un poste de responsable de voirie est actuellement au concours.
Pour le personnel communal, la masse salariale (y.c. les charges sociales) portée au budget 2027 diminue de CHF 74'000.00. Cela s'explique par la réduction d'une force de travail au sein de la voirie, qui n'est que partiellement compensée par les augmentations de salaires statutaires ainsi que par l'engagement de patrouilleurs scolaires.

Par un préavis qui sera encore soumis cet automne au Conseil communal, la Municipalité propose d'adapter sa rémunération pour l'année 2027. Ce changement de rémunération est motivé par le fait que le tarif horaire actuel est inchangé depuis plus de 20 ans, que les tâches sont de plus en plus exigeantes et que la rémunération actuelle est largement inférieure à celle pratiquée par des communes environnantes de taille semblable. Par souci de transparence, la rémunération est déjà intégrée dans le budget de l'année 2027. En cas d'acceptation par le Conseil communal, la rémunération (y.c. les charges sociales) portée au budget 2027 augmentera de CHF 192'300.00, ce qui représente 69%.

Dans le domaine des routes communales, le budget dédié à l'entretien des routes (compte 61501.3141.1) diminue de CHF 90'000.00 en 2027. En effet, les importants travaux de rénovation de l'Avenue du Temple et de la Grand'Rue ont pris fin en 2026. A l'heure actuelle, il n'y pas d'importants travaux de rénovation prévus sur le domaine public communal en 2027.

Dans le domaines du traitement des eaux usées, les travaux de réhabilitation de la STEP sont en cours et se termineront normalement durant le 1er trimestre de l'année 2027. Il est aussi prévu de continuer à conduire des travaux en 2027 pour améliorer la mise en séparatif et améliorer la situation au niveau de l'écoulement des eaux de ruissellement afin d'une part, de diminuer les eaux parasites arrivant à la STEP et d'autre part, de diminuer les problèmes en surfaces lors de précipitations importantes. Ces travaux feront l'objet de préavis.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, il a été constaté que le budget alloué à la sous-traitance pour l'année en cours (compte 79000.3130.4) avait été fortement sous-estimé au regard des besoins effectifs du bureau technique. Pour le prochain exercice, une augmentation du budget de CHF 45'000.00 est nécessaire pour prendre en compte les différents projets d'aménagement actuellement en cours, notamment le PACom et le PAPlage. Afin de rationaliser les tâches administratives, de sécuriser le traitement des dossiers et améliorer leur traçabilité, deux nouveaux programmes (Geocity et SIG Communal), dont le coût est estimé à CHF 33'000.00 (compte 79000.3118), vont prochainement être mis à disposition du bureau technique. Au final, l'augmentation du budget dans l'aménagement du territoire s'élève à un montant arrondi de CHF 100'000.00 pour l'année 2027.

Pour l'exercice 2027, la charge d'amortissement du patrimoine administratif (comptes 3300) s'établit à CHF 1'669'600.00. Elle est pratiquement identique à celle portée au budget de l'année précédente. Cela s'explique par les amortissements complémentaires qui ont été effectués lors du bouclement des comptes 2025, soit avant le passage au nouveau plan comptable MCH2. Dès lors que des travaux d'envergure seront terminés au cours de l'année 2027, comme la réhabilitation de la STEP, les travaux de réfection de la Garderie, le raccordement à l'ARRIBRU, il faut s'attendre à une augmentation significative des amortissements dès l'année 2028.

Dans le domaine de la maîtrise foncière (Chapitre 02903 – Terrains), nous avons pour la 4ème fois porté au budget une charge pour couvrir le loyer de la parcelle n° 269 (site Mortaigue), laquelle a été acquise fin 2023 par la SI Montchoisi. En raison d'une légère hausse des taux d'intérêts et des charges d'amortissements identiques, le montant porté au budget de l'année 2027 reste fixé à CHF 90'000.00 (CHF 120'000.00 jusqu'en 2025).

Au niveau des recettes fiscales (Chapitre 91000 – Impôts), il est difficile de faire des projections. Certains impôts fluctuent fortement d'année en année, c'est notamment le cas pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales, sur les ventes et sur les successions/donations. Au budget 2027, la commune considère cependant que sur la base de l'avancement de la taxation de l'année 2026, et de l'augmentation régulière des salaires imposables, les revenus supplémentaires provenant des impôts sur le revenu et la fortune pourraient s'élever à CHF 190'000.00 en 2027, soit une augmentation de 3% par rapport au budget 2026.

En revanche, les autres recettes (chapitre 9500 – Parts aux recettes, autres) enregistrent une légère baisse, qui découle d'une adaptation du montant de la RFFA porté au budget 2027

Durant l'année 2026, les emprunts de la commune devraient diminuer d'environ CHF 660'000.00, et ce principalement grâce à l'utilisation de la trésorerie excédentaire. Par contre, pour faire face aux investissements en cours (nouvelle STEP, affaissement de la Garderie, etc.) et à ceux prévus en 2027, qui représentent un montant d'environ CHF 12'700'000.00, la commune devra se résoudre à conclure de nouveaux emprunts.

A l'heure actuelle il est difficile de prédire si les taux d'intérêts vont rester stables ou, en raison d'une légère inflation, repartir à la hausse l'année prochaine. Partant du principe d'une part que la commune va renouveler un prêt de 5 mios (actuellement au taux de 2.13%) à des conditions certainement plus avantageuses durant le 1er semestre 2027, et d'autre part que la charge d'intérêt a été surestimée en 2026, le montant des intérêts porté au budget 2027 est réduit à CHF 220'000.00 (CHF 300'000.00 en 2026).

8. Perspectives d'investissement de la législature 2026-2031

Le budget 2027 est le premier de la législature 2026-2031. Pour répondre aux besoins futurs de la commune, la Municipalité a identifié plusieurs domaines qui nécessiteront des investissements importants ces prochaines années. Leurs montants et leur calendrier restent à préciser ; chaque projet fera l'objet d'un préavis spécifique soumis à votre Conseil. Les principaux sont les suivants :

Administration – transition numérique : les processus de l'administration communale reposent encore largement sur le papier. Un projet de gestion électronique des documents (GED) devra être mis sur pied pour sécuriser l'archivage, faciliter le traitement des dossiers et améliorer leur traçabilité. Il prolongera la démarche engagée au bureau technique avec Geocity et le SIG communal.

Bâtiments communaux : des travaux d'entretien et d'amélioration énergétique sont à prévoir sur l'ensemble des bâtiments communaux. Leur calendrier et leur coût restent à établir. Ils représenteront une charge importante, mais nécessaire, ces prochaines années.

Site scolaire : la Municipalité travaille avec l'ASIYE, la direction des écoles et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour définir le développement du site scolaire, sur la base de la mise à jour de l'étude MICROGIS de mai 2026. Les besoins en infrastructures sont identifiés ; ils doivent maintenant être confrontés aux surfaces disponibles sur le site. Une emprise sur l'actuel terrain de sport paraît inévitable. C'est pourquoi les décisions qui seront prises dans le cadre du PA Mortaigue conditionnent la possibilité de planifier ce développement de manière durable.

Selon cette étude, les effectifs devraient rester stables : il ne s'agit plus d'ajouter des classes, mais de remplacer celles qui sont provisoires. Les 16 classes aujourd'hui installées dans des pavillons provisoires, avec tout ce qui les accompagne (WC, vestiaires, salles des maîtres, salles spéciales, etc.), devront trouver une place définitive sur le site. S'y ajoutent une bibliothèque, des préaux et une surface verte réservée à l'école d'environ 1.3 terrain de football. Le projet de quatre classes supplémentaires dans le bâtiment Brit I reste quant à lui en veille, comme indiqué plus haut.

Coût des classes provisoires : ces solutions provisoires ont un prix. Les pavillons modulaires loués par l'ASIYE (12 classes et une salle des maîtres) ont coûté environ CHF 1'900'000.00 TTC entre août 2021 et septembre 2026, frais de montage compris ; à fin 2027, ce montant atteindra environ CHF 2'500'000.00. Le loyer actuel s'élève à environ CHF 446'000.00 par année. Dès la fin du contrat en cours, en août 2027, la majoration contractuelle de 20% prévue sur l'un des deux contrats le portera à environ CHF 489'000.00 par année, auxquels s'ajoutera le démontage final, estimé à environ CHF 80'000.00. Cette dépense se répétera chaque année tant que ces classes resteront en provisoire, sans laisser aucune valeur durable à la collectivité. La commune d'Yvonand en supporte environ 60% au travers de sa participation à l'ASIYE.

Un projet de transfert des bâtiments scolaires à l'ASIYE est également à l'étude, afin de lui permettre d'organiser l'ensemble du site. À ce stade, les salles de gymnastique et le terrain de sport restent propriété de la commune, leur usage scolaire faisant l'objet d'un arrangement financier.

Patrimoine financier : la Municipalité souhaite valoriser le patrimoine financier de la commune, c'est-à-dire les terrains et bâtiments qui ne sont pas affectés à une tâche publique. L'objectif est de créer des revenus réguliers, durables et prévisibles, qui contribueront à financer les investissements en infrastructures et à pérenniser les ressources de la commune. Ces projets demanderont des investissements conséquents et mobiliseront une partie du plafond d'endettement de la législature, qui est encore à l'étude et vous sera soumis par voie de préavis. Chaque projet devra démontrer que ses revenus couvrent ses charges. Dès que le plan de développement aura été validé, il vous sera présenté objet par objet.

Eau potable – Orjalet : la réhabilitation du réservoir de l'Orjalet et de nos sources d'eau potable, ainsi que la mise en place d'un traitement du chlorothalonil afin de garantir une eau conforme aux exigences actuelles, seront menées en 2027. Il s'agit d'un dossier complexe, exigeant en temps comme en moyens financiers. L'approvisionnement en eau étant un domaine qui doit être autofinancé, les charges d'amortissement et d'intérêts de ces travaux devront être couvertes par une adaptation des taxes liées à la distribution de l'eau.

L'ensemble de ces projets est le fruit de réflexions menées de longue date, orientées vers un développement réfléchi de la commune, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des habitants. Dans un contexte financier exigeant, il conviendra de rester attentifs à la maîtrise des dépenses, tout en cherchant de nouvelles opportunités de rendement permettant de soutenir ces investissements essentiels.

Ces investissements s'ajouteront à ceux déjà en cours ou prévus en 2027 (environ CHF 12'700'000.00) et impliqueront de nouveaux emprunts. Les conditions de financement restent avantageuses : elles varient actuellement entre 0.50% pour du très court terme (12 mois) et 1.65% pour 20 ans. La Municipalité veillera à en tirer le meilleur parti, afin de financer les investissements nécessaires tout en maintenant une situation financière saine et équilibrée.

À titre d'illustration, sur la base d'un taux d'intérêt de 1%, retenu pour cet exemple car il reflète les conditions actuelles, un investissement de CHF 10'000'000.00 financé par emprunt et amorti linéairement sur 30 ans représente une charge annuelle d'environ CHF 433'000.00 la première année : CHF 333'000.00 d'amortissement et CHF 100'000.00 d'intérêts. Les intérêts diminuent ensuite progressivement, au rythme du remboursement de la dette.

Pour les bâtiments liés à l'enseignement (agrandissement de l'école, classes et locaux qui les accompagnent), la part à charge de la commune d'Yvonand s'élèverait à environ 60% de cette charge annuelle, le solde étant réparti entre les autres communes de l'ASIYE. Les installations sportives, qui restent propriété de la commune, ne sont pas concernées par cette répartition et demeurent à sa charge.

Le résultat prévisible à plusieurs niveaux

MCH2 différencie le résultat d'exploitation pur du résultat opérationnel, qui inclut les charges et revenus financiers. Il sépare également les éléments extraordinaires comme les attributions au fonds de réserve ou préfinancements non obligatoires.

Résultat à plusieurs niveaux	Budget 2026	Budget 2027
30 Charges de personnel	3'888'993.00	4'017'793.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'348'700.00	3'374'940.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'672'900.00	1'669'600.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	57'400.00	51'700.00
36 Charges de transferts	10'256'355.00	10'091'691.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	**19'224'348.00**	**19'205'724.00**
40 Revenus fiscaux	- 7'848'000.00	- 8'058'000.00
41 Patentes et concessions	- 20'000.00	- 20'000.00
42 Taxes	- 2'461'800.00	- 2'434'800.00
43 Revenus divers	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 142'100.00	- 69'800.00
46 Revenus de transferts	- 7'302'668.00	- 7'308'300.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	**- 17'774'568.00**	**- 17'890'900.00**
Résultat provenant des activités d'exploitation	**1'449'780.00**	**1'314'824.00**
34 Charges financières	469'600.00	422'100.00
...44 Revenus financiers	- 878'500.00	- 855'500.00
Résultat provenant des financements	**408'900.00**	**433'400.00**
Résultat opérationnel	**1'040'880.00**	**881'424.00**
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	**0.00**	**0.00**
Résultat total du compte de résultat	**1'040'880.00**	**881'424.00**

Vous trouverez ci-dessous le résumé des comptes selon la classification fonctionnelle.

		Budget 2026		Budget 2027	
Cpte	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	2'937'395.00	1'221'000.00	3'234'695.00	1'231'000.00
1	Ordre et sécurité publique	1'184'661.00	132'550.00	1'223'694.00	133'050.00
2	Formation	5'560'426.00	2'286'500.00	5'291'876.00	2'241'300.00
3	Culture, sport et loisirs, église	598'700.00	14'700.00	564'040.00	12'200.00
4	Santé	30'408.00	0.00	31'924.00	0.00
5	Prévoyance sociale	660'269.00	70'900.00	620'736.00	70'900.00
6	Traffic et communications	3'104'400.00	1'500'500.00	2'774'600.00	1'324'000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'588'199.00	2'105'100.00	2'592'399.00	2'012'800.00
8	Economie publique	368'000.00	97'100.00	364'000.00	97'100.00
9	Finances et impôts	5'329'490.00	13'892'718.00	5'358'360.00	14'052'550.00
	Total	22'361'948.00	21'321'068.00	22'056'324.00	21'174'900.00
	Résultat		**1'040'880.00**		**881'424.00**

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission des finances, prenne la décision suivante :

1. D'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2027 arrêté comme suit :

Charges :	**CHF**	**22'056'324.00**
Revenus :	**CHF**	**21'174'900.00**
Déficit :	**CHF**	**881'424.00**

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Laura Marques Cédric Pellet

Annexes : Budget 2027 par fonction et par nature
Plan des investissements

Municipal délégué : M. Julien De Icco